



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

N° 11 Spécial – 2013

*Arrêtés n° 2013-41 et 2013-42 du 14 mars 2013 relatifs
à la nomination de membres du conseil d'administration
(CAF 63 et Auvergne)*

15 Mars 2013



18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 03
Internet : <http://www.auvergne.pref.gouv.fr> – Courriel : sgar@auvergne.pref.gouv.fr





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par : Laurette ORTEGA
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

ARRÊTE SGAR N° 41 / 2013.

OBJET : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne

**Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy de Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-2, et D.231-2 à D.231-5,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU l'arrêté n° 208-2011 du 16 décembre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne,
VU la démission de Monsieur Michel HABOUZIT de son poste de personne qualifiée,
VU la proposition du chef de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n° 208-2011 du 16 décembre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne est modifié comme suit :

Dans le tableau désignant les personnes qualifiées, Monsieur Jean SOUILLARD est nommé en remplacement de Monsieur Michel HABOUZIT, démissionnaire :

PERSONNE QUALIFIÉE	Monsieur	SOUILLARD	Jean
--------------------	----------	-----------	------

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et le chef de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le préfet de la région Auvergne

14 MAR. 2013

Pour le Préfet de la région Auvergne et par délégation,
L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Thierry OLIVIER



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :
Laurette ORTEGA
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

ARRÊTE SGAR N° 42/2013.

OBJET : Modification de l'arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Puy de Dôme

**Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy de Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, et D.231-2 à D.231-5,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU l'arrêté n° 164-2011 du 18 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Puy de Dôme
VU la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en date du 6 mars 2013,
VU la proposition du chef de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n° 164-2011 du 18 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Puy de Dôme est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), Monsieur Luc GENETE est nommé en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Gérard SUGIER :

- En tant que représentants des assurés sociaux, sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

SUPPLEANT	Monsieur	GENETE	Luc
-----------	----------	--------	-----

Le reste sans changement ni adjonction.

.../...

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et le chef de l'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le préfet de la région Auvergne

14 MAR. 2013

Pour le Préfet de la région Auvergne et par délégation,
L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales


Thierry OLIVIER